



SUBVENTIONS LOCATION DE SALLE 2023

M.A.C. ou salles appartenant aux associations propriétaires

Nom de l'association : _____

*FACTURES AU NOM DE L'ASSOCIATION, MENTIONNANT LA NATURE DE
L'EVENEMENT, ET AVEC PREUVE OBLIGATOIRE DE L'ACQUITTEMENT*



Évènement	Date	Coût location salle et locaux annexes (50% de prise en charge)	Coût SSIAP (100% de prise en charge)

*Participation accordée une seule fois dans l'année, et limitée à 3 jours
avec barème dégressif.*

Date : _____

Cadre réservé à l'administration

ACCORD	
REFUS	
ACCORD PARTIEL : (à détailler)	

<u>Montant attribué</u> :
<u>Observations</u> :